



No de la résolution
ou annotation



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal du 17 mai 2024 – Consultation par courriel

MEMBRES DU CÉ

Madame Sandy Bouvier	Parent
Madame Geneviève Ste-Marie	Parent
Madame Clara Levacher	Parent
Madame Joelle Bergeron	Enseignante
Madame Caroline Beaupré	Enseignante
Madame Annie Dufour	Personnel de soutien
Monsieur Benoit Bertholet	Directeur

1. PRÉAMBULE

Une consultation par courriel des membres a été effectuée afin d'adopter les propositions suivantes :

- Règle de régie interne adaptée à la loi 23
- Plan de surveillance 2024-2025
- Entente pour le service traiteur

12. COMMUNICATION ET APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - HORS SÉANCE (STL)

Lorsqu'une décision de CÉ est nécessaire hors séance, un courriel sera envoyé à tous les membres du CÉ qui auront une journée pour répondre. S'il y a assez de répondants pour faire quorum (avec au minimum 2 parents) et que la décision est majoritaire, elle sera effective. S'il n'y a pas quorum ou un minimum de 2 parents répondants, il y aura des appels téléphoniques faits le lendemain aux non-répondants. Si la décision est majoritaire, elle deviendra effective. Dans le cas d'une égalité, il y aura convocation d'un CÉ spécial.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

- CÉ 23/24 – 039 Il est proposé par Joelle Bergeron, appuyé de Caroline Beaupré, d'adopter le document des règles de régie interne adapté à la loi 23.
- CÉ 23/24 – 040 Il est proposé par Joelle Bergeron, appuyé de Caroline Beaupré, d'adopter le plan de surveillance 2024-2025.
- CÉ 23/24 – 041 Il est proposé par Joelle Bergeron, appuyé de Caroline Beaupré, d'autoriser la direction à signer une entente pour le service traiteur avec « La petite boîte à lunch » selon les modalités suivantes : Coût maximum de 8\$.

APPROUVÉES À MAJORITÉ.

À noter que malgré l'article 12 indiqué ci-haut, cette consultation a été faite conformément à la loi 23, selon le processus proposé dans les règles de régie interne adoptées dans cette réunion virtuelle. Les informations ont été partagées le 10 mai par courriel, pour une consultation le 17 mai.

Clara Levacher, présidente du conseil
d'établissement

Benoit Bertholet, directeur